

LUTTE ANTI-VECTORIELLE – SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES

BILAN ANNUEL 2021

DEPARTEMENT DU CHER (18)



Crédit photo : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Table des matières

Résumé	2
Contexte	3
Contexte épidémiologique	3
Contexte entomologique	3
Surveillance entomologique	4
Signalement-surveillance passive	4
Réseau de pièges du Cher	5
Communication auprès des communes concernées	10
Bilan du réseau de pièges.....	11
Déclarations d'arbovirose	11
Enquêtes entomologiques et prospections	11
Diagnostics de sites sensibles.....	11
Annexe 1 : Contexte règlementaire	13

Résumé

Le département du Cher ne compte, au 31/12/2021, qu'une seule commune colonisée par le moustique tigre, celle de Bourges. Il n'y a pas eu de nouvelle infestation en 2021.

La période d'activité du moustique tigre est définie de mai à novembre en métropole, mais en pratique, en Centre-Val de Loire comme dans les départements limitrophes, le moustique tigre est essentiellement présent de juillet à octobre, avec des traces en juin et novembre.

Il y a eu 5 détections ponctuelles sur piège en 2021. Trois à Bourges, près du cimetière Saint-Lazare, du collège Jules Verne et des jardins communautaires, et deux sur l'aire d'autoroute de Marmagne, qui n'ont pas conduit à des enquêtes terrain.

En dehors des détections de moustique tigre, aucune autre espèce de moustique exotique vecteur de maladie n'a été détecté dans le département du Cher. Aucun traitement de lutte anti vectorielle n'a été déclenché en 2021 autour de nouveau foyer de colonisation.

Interventions autour des cas : Durant la période d'activité du moustique (du 1^{er} mai au 30 novembre 2021), 1 seul cas confirmé de dengue importé a été signalé en Centre val de Loire, dans le département de Loir-et-Cher. Aucune autre arbovirose n'a été détectée. Le département du Cher n'étant concerné par aucun cas, il n'y a pas eu d'enquête entomologique suite à une détection d'arbovirose. Aucun traitement adulticide n'a été nécessaire.

Contexte

Contexte épidémiologique

En 2021, en France métropolitaine, le nombre de cas importés confirmés d'arboviroses (Dengue/chikungunya/Zika) identifiés dans les 64 départements métropolitains colonisés au 1/1/2021 par le moustique tigre s'élevait à 147 (contre 841 dans les 58 départements colonisés en 2020). Ces cas ont conduit à l'émergence de deux transmissions autochtones, dans le Var et l'Hérault.

Cette baisse est liée à la baisse de la circulation de la dengue en Martinique et Guadeloupe, dans un contexte de fortes contraintes sur les voyages internationaux en raison de la covid-19.

En Centre-Val de Loire, seulement 4 cas importés avaient été déclarés en 2020 dans les départements colonisés, le seul cas identifié en 2021 concernait le département du Loiret-Cher, toujours non colonisé.

Contexte entomologique

Arrivé en 2004 dans le Sud de la France, le moustique tigre vecteur *Aedes albopictus*, a réussi à coloniser 64 départements sur les 96 métropolitains en seulement 16 ans (données début 2021). Cette colonisation rapide s'est faite par transport passif le long des voies de communications. Parmi ces 64 départements colonisés, on retrouve 3 départements du Centre Val de Loire, à savoir le Cher (18), l'Indre (36), l'Indre et Loire (37). Au niveau national, trois nouveaux départements se sont ajoutés à la liste des départements colonisés en cours de saison, dont le Loiret (45). Le nombre de département colonisé en fin de saison 2021 est donc de 67.

A ce jour, sur le département du Cher, seule la commune de Bourges est considérée comme colonisée par *Aedes albopictus*.

Au niveau régional, 5 nouvelles communes ont été colonisées, portant la part de la population résidant dans une commune colonisée de 11 à 17 % au cours de la saison.

Surveillance entomologique

La surveillance entomologique s'exerce à l'aide de deux outils : la surveillance passive qui repose sur le recueil des signalements de particuliers et la surveillance active qui consiste à installer des pièges pondoirs pour rechercher des œufs de moustiques.

Signalement-surveillance passive

L'État a mis en place un portail permettant au citoyen de pouvoir signaler la présence de moustique tigre sur un lieu.

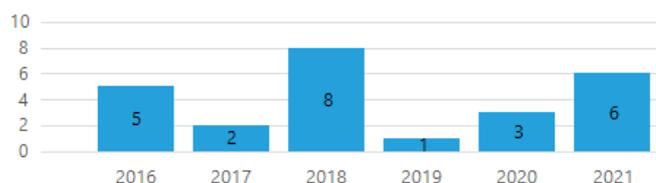
INOVALYS a mis en place un lien¹ sur son site internet pour permettre l'envoi de messages et faciliter ainsi la déclaration de la part des particuliers.

Le nombre de signalements reçus en 2020 a été plus élevé qu'en 2019 mais plus faible qu'en 2018. L'année 2018 avait été une année particulièrement chaude et humide en début de printemps, entraînant une émergence brutale et importante des moustiques, à l'origine de nombreuses nuisances. La communication sur les outils a été limitée en 2020 en raison de la crise du covid-19. L'outil de signalement reste peu connu.

INOVALYS Tours a reçu et traité au total 6 demandes d'interventions sur le département du Cher, soit 2 fois plus qu'en 2020.

Région / département / Commune	Positif vecteur	Autres	Total
<input checked="" type="checkbox"/> Cher	2	4	6
BOURGES	2	0	2
BRINON-SUR-SAUDRE		1	1
TORTERON		1	1
VERDIGNY		1	1
VILLEQUIERS		1	1

Nombre de demandes d'interventions par année



¹<https://www.inovalys.fr/eau-et-environnement/autres-prestations/surveillance-du-moustique-tigre-inovalys-aux-aquets/>

Tous ces signalements ont été émis depuis le portail signalement-moustique.fr

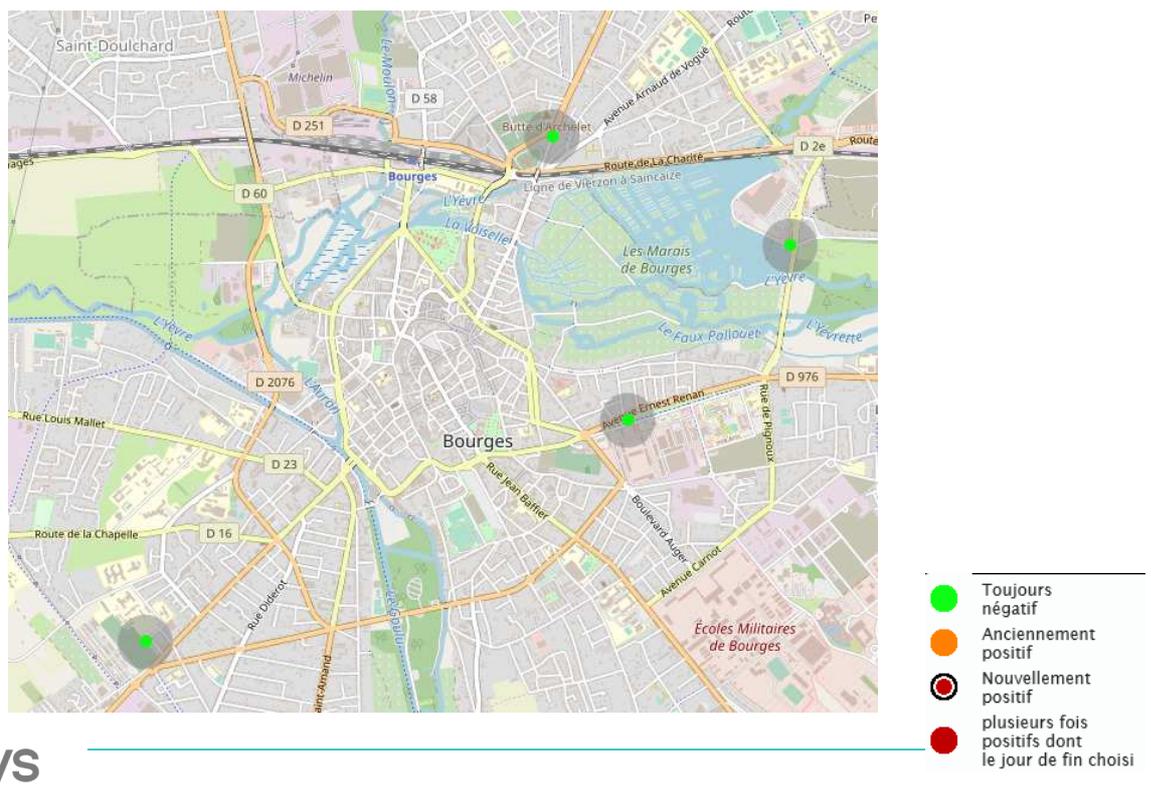
Un seul de ces signalements s'est révélé positif, sur Bourges (150 m à l'est du cimetière Saint Lazare).

Réseau de pièges du Cher

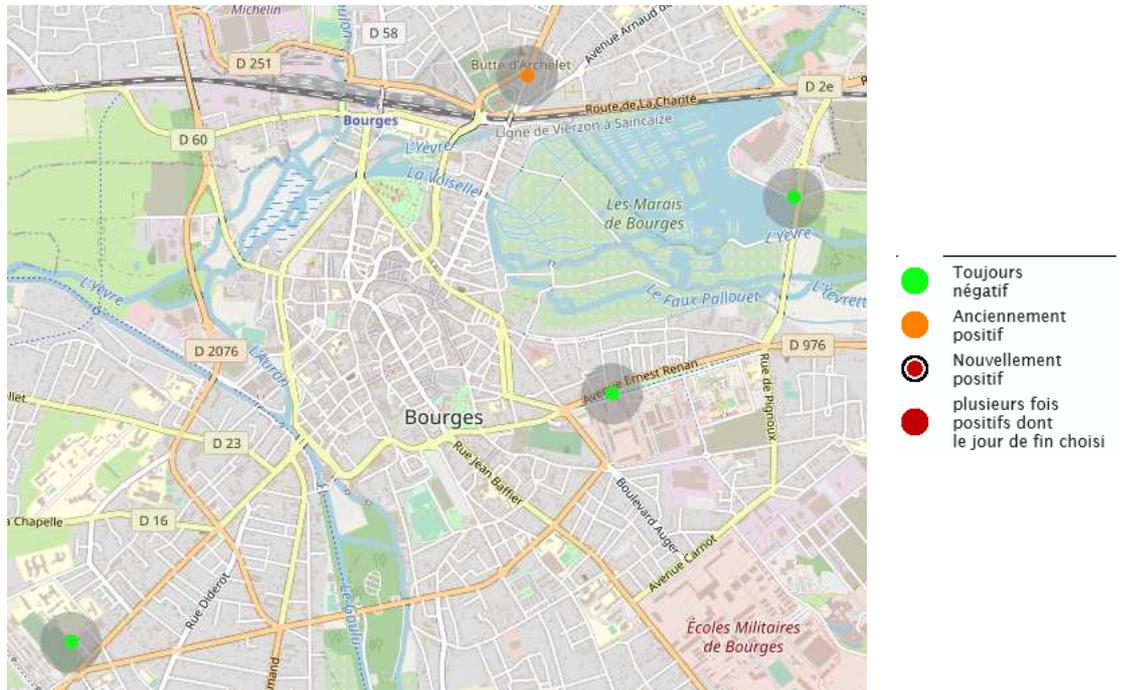
En 2015, on dénombrait deux pièges sur le département du Cher, situés tous les deux sur l'aire d'autoroute Nord à Marmagne : 18-15-AA3 et AA4. Ils étaient négatifs.



En 2016, en plus de ces deux pièges, ont été ajoutés 4 pièges sur la commune de Bourges, nommés de 18-16-001 à 004.

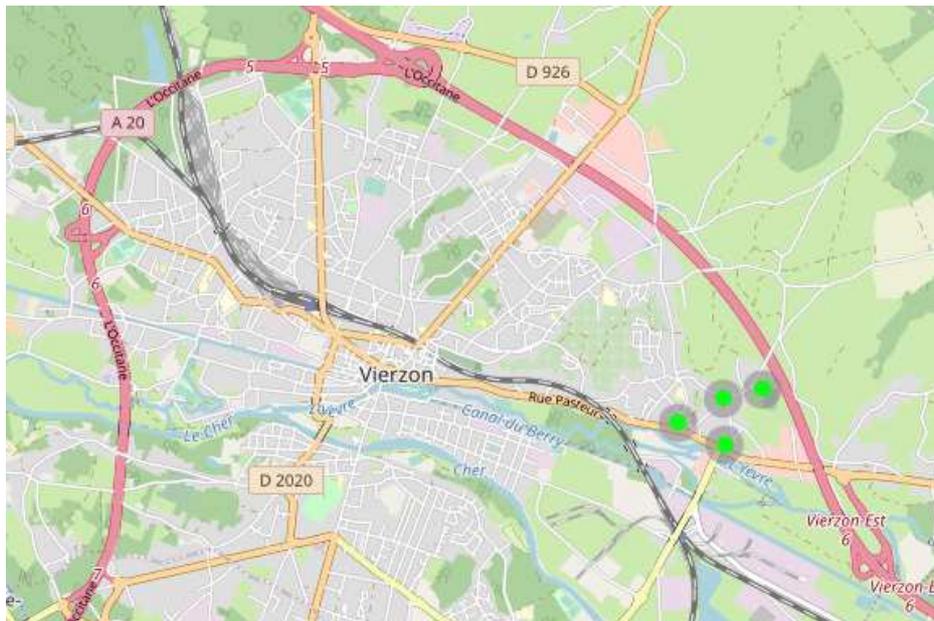


En 2017, le piège 18-16-004, du cimetière Saint-Lazare est sorti une fois positif, au moins de septembre.

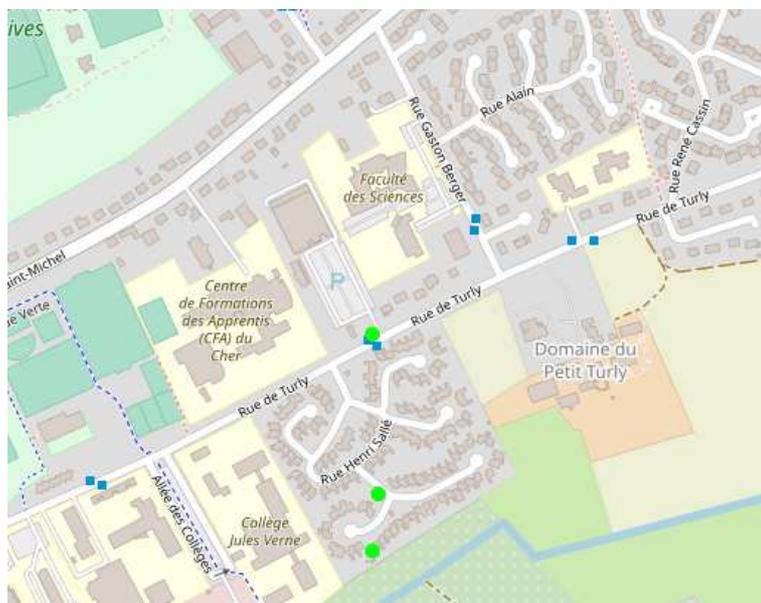


En 2018, les pièges de Bourges étaient négatifs, mais les deux pièges de l'autoroute sont sortis positifs, le AA3 en aout, le AA4 en décembre (d'où le point rouge de nouveau positif, la carte étant au 31 décembre). Ajout de 4 nouveaux pièges, autour de Vierzon, numérotés 18-18-001 à 004, soit au total 10 pièges pour le département.





En 2019, ajout de trois nouveaux pièges à Bourges, près du Domaine du Petit Turly, suite à un signalement positif le 03 septembre 2019, portant le nombre total de pièges du département à 13. Tous les relevés étaient négatifs.



Cher	13
BOURGES	7
MARMAGNE	2
VIERZON	4

En 2020, l'ARS Centre Val de Loire prend en charge le dossier moustique tigre sur le département du Cher.

Le nombre de pièges posés est porté à 41, selon la répartition ci-dessous :

☐ Cher	41
APREMONT-SUR-ALLIER	3
AUBIGNY-SUR-NERE	3
BOURGES	12
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	2
MARMAGNE	2
MEHUN-SUR-YEVRE	3
SAINT-AMAND-MONTROND	3
SAINT-DOULCHARD	2
SANCERRE	3
TROUY	2
VIERZON	6

Quatre sont posés sur un site dit sensible, l'Hôpital Jacques Cœur, à Bourges. Neuf sont posés sur des sites touristiques, Sancerre, Apremont-sur-Allier et Mehun-sur-Yèvre. Les autres sont répartis sur le territoire du département. Dix pièges étaient repris des existants, les autres ont été créés en 2020.

Typologie du site	Nbre de pièges
gde agglomération >20k	6
gde agglomération >20k	16
petite aire urbaine	6
site sensible	4
site touristique	9
Total général	41

En 2021, le nombre et la répartition des pièges restent identiques à 2020.

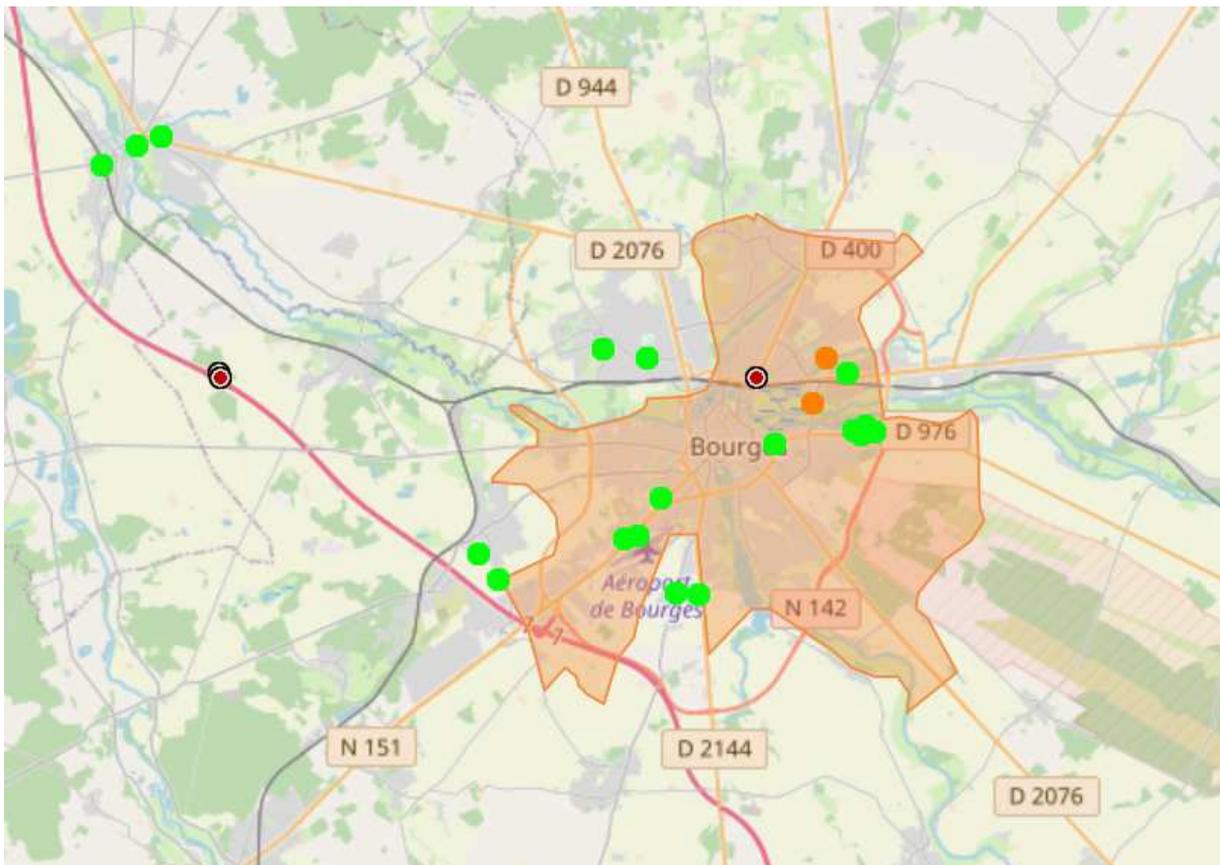
Dix relevés ont été positifs en 2021, concernant cinq pièges :

Sur Bourges :

- Le piège 18-16-003 au mois de septembre (68 œufs)
- Le piège 18-16-004 aux mois de juin, aout et septembre (45, 61 et 271 œufs, positif l'an dernier seulement en septembre avec 121 œufs)
- Le piège 18-19-EE-001, aux mois de septembre et octobre (146 et 6 œufs)

Sur Marmagne :

- Les deux pièges de l'aire d'autoroute de Marmagne (18-15-AA3 et AA4), aux mois d'aout (148 et 25 œufs), septembre pour le AA3 (115 œufs) et octobre pour le AA4 (5 œufs) alors qu'ils étaient tous deux positifs seulement en octobre l'an dernier (12 et 82 œufs).
- Le piège 18-20-031 de l'hôpital était négatif cette année (positif l'an dernier en octobre avec 47 œufs), ainsi que les trois autres.



Plus de relevés exploitables en 2021 (85.3 % contre 81 % en 2020). La diminution de relevés inexploitable vient du climat moins sec cette année (presque 3% de moins de seaux retrouvés secs) et du fait qu'INOVALYS a fait le choix en 2021 de fixer les seaux au sol, pour décourager les vols et diminuer les renversements accidentels.

Le nombre de relevés inexploitable (seau perdu, polystyrène perdu, seau pas accessible, relevé non fait) est de 7.4 % en 2021 (moyenne région 6.2 %, moyenne nationale 6.0 %) :

Statut Piège	Nombre de	
Relevés sans problème	209	85,3 %
Polystyrène retrouvé hors du piège	14	5,7 %
Polystyrène perdu	9	3,7 %
Seau perdu	9	3,7 %
Seau sec	4	1,6 %
Total	245	100,0 %

L'ensemble des pièges ont été récupérés lors de la dernière relève en novembre.

Communication auprès des communes concernées

Les maires des communes concernées par la pose d'un ou plusieurs piège pondoir ont été informés par un premier mail général de l'ARS en première quinzaine de juin puis un second mail plus précis d'Inovalys en amont de la pose des pièges. À l'issue de la tournée initiale de pose, INOVALYS a transmis les fiches de positionnement exact de tous les pièges les concernant. L'information des organismes privés s'est fait en même temps que celle des communes, aucun nouveau piège n'étant implanté cette année.

Bilan du réseau de pièges

Depuis 2019, seule la commune de Bourges est considérée colonisée par le moustique tigre.

Déclarations d'arbovirose

Il n'y a pas eu de déclaration d'arbovirose dans le Cher en 2021.

Enquêtes entomologiques et prospections

Il n'y a pas eu d'enquêtes ni de prospection dans le département du Cher en 2021.

Diagnostics de sites sensibles

Un diagnostic a été réalisé début novembre pour l'hôpital de Bourges.

Ce type de diagnostic est réalisé sur les établissements sanitaires dotés d'un service d'accueil des urgences et situés dans les zones colonisées afin d'identifier les gîtes larvaires extérieurs ou liés aux bâtiments, ainsi que les zones de repos des moustiques adultes.

Il n'a pas montré la présence de moustique Tigre sur les gîtes en eau découverts, malgré la présence d'un piège ponctuellement positif en octobre.

Le rapport a été transmis à la direction de l'hôpital afin de favoriser une démarche de réduction des risques et de faciliter la mise en œuvre de mesures en cas de détection de cas humains d'arboviroses.

nom du piège	zone	Commune	localisation approximative	juin	juin	juillet	juillet	août	août	septembre	septembre	octobre	octobre	novembre
P18-16-001	gde aglo >20k	Bourges	rue du président Maulmont, cimetière près aéroport	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-16-002			bd Lahitolle, parc près du centre de formation	RAS		RAS		RAS		SP		PP		RAS
P18-16-003			chemin de St Ursin, derrière Carrefour, jardins communautaires	RAS		RAS		RAS		68		RAS		RAS
P18-16-004			av Gal de Gaulle, près cimetière St Lazare, gare et maison d'arrêt	45		RAS		61		271		SP		RAS
P18-21-001			SOS médecin, 400m SE, rue A. Einstein			RAS		RAS		RAS		RAS		PP
P18-19-EE-001			rue Georges Forest, proche collège Jules Vernes, jardins	RAS		RAS		RAS		146		6		RAS
P18-20-001			Aéroport de Bourges	RAS		RAS		RAS		RAS		PP		HP
P18-20-002			Rue Charles Durand proche pneus europe service	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-003		Saint-Doulchard	Cimetière	HP		RAS		RAS		SP		RAS		RAS
P18-20-004			croisement rue des vignes/rue des chardons	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-005		Trouy	espace paramedical des Talleries, long de la D2144 dir St Amant	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-006			Rond point D73 proche arrêt de bus	RAS		RAS		RAS		SP		RAS		RAS
P18-20-007		Chapelle St Ursin	cimetière	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		HP
P18-20-008			rue des Fauvettes	RAS		RAS		RAS		RAS		HP		RAS
P18-15-AA4		Marmagne	aire d'autoroute côté Nord	HP		RAS		148		S		5		PP
P18-15-AA3			aire d'autoroute côté Nord	RAS		RAS		25		115		RAS		RAS
H18-20-028		site sensible	Bourges	rond point de l'entrée	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
H18-20-029	parking derrière proche entrée urgences			HP		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
H18-21-002	Château des Gadeau, entre le Cegidd et la maison médicale de garde			RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
H18-20-031	parking bas			RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-18-003	gde agglom >20k	Vierzon	cimetière des forges	HP		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-18-001			paring BandB et Fleuriste	RAS		RAS		RAS		SP		RAS		HP
P18-20-009			entrée du cimetière du centre ville, rue du souvenir Français	RAS		PP		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-010			proche gare Les Jardins de la Française	RAS		RAS		RAS		S		S		RAS
P18-20-011			le long du stade de rugby Constant Duval	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-012			place de la Mémoire	RAS		PP		RAS		S		SP		SP
P18-20-013	petite aire urbaine	St Amand Montrond	Balnéor centre aqualudique	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-014			cimetière, rue des grands villages	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-015			cimetière communal av du Gal de Gaulle	RAS		RAS		RAS		RAS		PP		RAS
P18-20-016	petite aire urbaine	Aubigny-sur-Nère	zone campings, route d'Oizon	RAS		HP		RAS		RAS		RAS		PP
P18-20-017			Les Grands Jardins, place de la Résistance	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-018			chemin du moulin des filles	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-019	site touristique	Sancerre	office du tourisme, parking	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-020			cimetière	RAS		RAS		RAS		HP		PP		RAS
P18-20-021			vers les domaines au Nord Ouest, D 183	RAS		HP		RAS		RAS		RAS		SP
P18-20-022	site touristique	Apremont sur Allier	cimetière	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-023			église	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		HP
P18-20-024			parking du chateau	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-025	site touristique	Mehun sur Yèvre	château	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-026			avenue de la belle fontaine, jardins	SP		PP		RAS		RAS		RAS		RAS
P18-20-027			cimetière rue Flandres Dunkerque	RAS		RAS		RAS		RAS		HP		RAS

Résultats des pièges relevés sur 2020

 NEGATIF	 RAS Rien à signaler	 RS Seau Remversé et Sec	 SP Seau Perdu
 POSITIF	 X POSITIF (Nb d'œufs)	 S Seau Sec	 PP Polystyrène Perdu
 Relevé exploitable (NEGATIF)	 HP Polystyrène Hors piège	 R Seau Remversé	 SPA Seau Pas Accessible
 Relevé non exploitable			 NR Non Relevé

Annexe 1 : Contexte réglementaire

- *Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux conditions d'habilitation par le directeur général de l'agence régionale de santé des organismes de droit public ou de droit privé pris en application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population*
- *Articles L 1311-1, L 1311-2, L6111-2 et L6144-1 du Code de la santé publique*

Les évolutions réglementaires ne sont toutefois pas achevées, la loi de 1964 confie toujours aux conseils départementaux un certain nombre de missions, qui doivent actuellement s'entendre comme étant les missions relatives à la démoustication de confort (compétence exercée dans les zones littorales du sud et de l'ouest).

L'agence régionale de la santé (ARS) a mis en place un dispositif de lutte anti vectorielle dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire, conformément à la réglementation en vigueur.

Le risque sanitaire lié aux arbovirus Chikungunya, Dengue, puis Zika, doit être pris en considération par les établissements de santé, en application des arrêtés ministériels du 23 juillet 2019, des règles d'hygiène visées dans les articles L 1311-1 et 2 du Code de Santé Publique et des préconisations des articles L 6111-2 et L 6144-1 du CSP.

Ces dispositions concernent à la fois la prise en charge et la protection du patient mais également les actions de lutte contre la propagation du moustique vecteur dans l'établissement.